

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Coronavirus – COVID-19 Ouverture des musées et des parcs animaliers dans le Morbihan

Par arrêté en date du 20 mai 2020, le préfet du Morbihan a autorisé, à titre dérogatoire, l'ouverture des musées, des monuments et des parcs animaliers figurant dans la liste ci-dessous à compter du 21 mai 2020.

L'ouverture de ces sites est **conditionnée au respect de la mise en place effective des mesures de contrôles et d'organisation de nature à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique.**

Les musées, monuments et parcs animaliers autorisés à ouvrir à titre dérogatoire sont :

Communes	Musées et monuments	adresse	Conditions particulières
Arzon	Moulin de Pen Castel	Rue de Keravello	
Elven	Forteresse jardin de Largoët	Largoët	120 personnes maximum en simultané
Le Faouët	Chapelle Ste Barbe	Route de Ste Barbe	
Le Faouët	Chapelle St Fiacre	Saint-Fiacre	
Le Faouët	Musée de l'abeille vivante	Kercadoret	
Lizio	Le Poète ferrailleur	La ville Stéphant	100 personnes maximum en simultané
Guémené/Scorff	Les Bains de la Reine	5 Place du Château	
St Gildas de Rhuy	Musée des arts et métiers	Rue de Largueven	
Melrand	Village de l'an mil	Lann Gouh	100 personnes maximum en simultané
St Jacut les Pins	Tropical Parc	Laugarel	300 personnes maximum en simultané